



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRADE/WP.7/GE.6/2000/1
17 novembre 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits
périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation
des plants de pommes de terre

31 janvier - 3 février 2000, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 31 janvier 2000 à 10 heures

NOTE du secrétariat : Les cotes figurant entre crochets sont celles de documents que le secrétariat n'avait pas reçus à la date d'établissement de l'ordre du jour. Ils seront soit distribués avant la session dans la langue d'origine seulement (s'ils ont été reçus au moins six semaines avant l'ouverture de celle-ci), soit au cours de la session en tant que documents informels (s'ils ont été reçus plus tard). Ils seront aussi accessibles par Internet, sur la page d'accueil pertinente de la Commission, s'ils ont été envoyés sous forme électronique.

1. Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.7/GE.6/2000/1
2. Faits notables survenus depuis la vingt-neuvième session TRADE/WP.7/GE.6/2000/2
3. Rapports de réunions de rapporteurs sur la normalisation des plants de pommes de terre
 - a) Seattle TRADE/WP.7/GE.6/2000/3
 - b) Milan TRADE/WP.7/GE.6/2000/4

4. Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre TRADE/WP.7/1998/9/Add.12
 - a) Examen de la section II.E
 - b) Tolérances pour la gale poudreuse
 - c) Tolérances pour les viroses dans la descendance directe des plants de base et des plants certifiés
 - d) Subdivision des catégories
 - e) Débat sur les aspects des systèmes de certification pour lesquels un renforcement de la normalisation pourrait être profitable
5. État de la norme révisée CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, sa promotion et son rôle futur
6. Questionnaire sur les systèmes de certification TRADE/WP.7/GE.6/1998/7
(Israël)
[TRADE/WP.7/GE.6/2000/5
(France, Italie, Suisse et
secrétariat)]
7. Débat sur les organismes génétiquement modifiés [TRADE/WP.7/GE.6/2000/6
(Suisse)]
8. Procédures ordinaires d'échantillonnage [TRADE/WP.7/GE.6/2000/7
(France, Pays-Bas)]
9. Faits notables concernant les activités menées dans le cadre de :
 - l'Union européenne
 - l'Organisation mondiale du commerce
 - l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)
 - l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO)
 - la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)
10. Préparatifs des réunions de rapporteurs et de la prochaine session de la Section spécialisée
 - a) Dates et lieu

- b) Préparatifs d'une réunion des rapporteurs avec l'OEPP, la NAPPO et la CIPV
 - c) Fixation d'objectifs à long et court termes
11. Préparatifs de la 56ème session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
 12. Questions diverses
 13. Élection des membres du bureau
 14. Adoption du rapport

Calendrier proposé

<u>Date</u>		<u>Points</u>
31 janvier	10 heures - 13 heures 15 heures - 18 heures	1 à 4 4
1er février	10 heures - 13 heures 15 heures - 18 heures	4 et 5 5 à 8
2 février	10 heures - 13 heures	8 à 13
3 février	10 heures - 13 heures	14

ANNOTATIONS

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Selon le règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 Faits notables survenus depuis la vingt-neuvième session

Le document TRADE/WP.7/GE.6/2000/2 a pour objet de résumer les résultats pertinents des deuxième et troisième sessions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise ainsi que des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

Point 3 Rapports de réunions de rapporteurs sur la normalisation des plants de pommes de terre

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.6/2000/3 (rapport de Seattle) et TRADE/WP.7/GE.6/2000/4 (rapport de Milan)

Des réunions de rapporteurs ont eu lieu à Seattle en décembre 1998 et à Milan en septembre 1999. Il sera tenu compte des rapports de ces réunions lors de l'examen de plusieurs points inscrits à l'ordre du jour de la présente session.

Point 4 Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/1998/9/Add.12 (texte de la norme en vigueur)

a) Examen de la section II.E

À la réunion de rapporteurs tenue à Milan, il a été demandé si les pays avaient le droit d'imposer aussi des mesures plus strictes pour les parasites réglementés non soumis à quarantaine ou s'ils ne pouvaient le faire que pour ceux qui étaient mentionnés dans les annexes II et V. Le secrétariat a répondu que le texte de la section E n'était pas clair et devrait être examiné à la prochaine réunion de la Section spécialisée (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 7)

b) Tolérances pour la gale poudreuse

Les rapporteurs ont proposé d'inclure un nouveau paragraphe dans la section A de l'annexe IV (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 22)

c) Tolérances pour les viroses dans la descendance directe des plants de base et des plants certifiés

Les rapporteurs ont proposé des modifications à apporter aux paragraphes 2 b) et 3 b) de l'annexe V (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 23 et 30)

d) Subdivision des catégories

Lors du débat qui a eu lieu à la réunion du Groupe de rapporteurs à propos des tolérances pour les viroses, il y a eu de fortes divergences de vues entre pays importateurs et pays exportateurs quant au sens à donner à l'expression "norme minimale" (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 28 et 29). Il a été suggéré de régler le problème en subdivisant les catégories en classes. Il a été reconnu que cela avait déjà été suggéré et rejeté auparavant, mais il a été convenu de réexaminer la question.

e) Débat sur les aspects des systèmes de certification pour lesquels un renforcement de la normalisation pourrait être profitable

Il a été suggéré de repérer les aspects de la qualité des plants de pommes de terre pour lesquels un renforcement de la normalisation pourrait être profitable (rendement, pureté variétale, classification, homogénéité du lot, etc.) (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 19).

Point 5 État de la norme révisée CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, sa promotion et son rôle futur

La question a été longuement traitée lors des réunions de rapporteurs tenues à Seattle (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/3, par. 3 et 4 et annexe 2) et à Milan (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 3 à 19 et 28). La Section spécialisée souhaitera peut-être l'examiner plus avant. Le secrétariat rendra compte des contacts avec l'Organisation mondiale du commerce.

Point 6 Questionnaire sur les systèmes de certification

Examen à la dernière session : voir TRADE/WP.7/GE.6/1998/9, par. 17
Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.6/1998/7 (Israël)
[TRADE/WP.7/GE.6/2000/5 (France, Italie, Suisse et secrétariat)]

Les rapporteurs sont convenus (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 31) que la publication de la CEE-ONU sur les systèmes nationaux de certification des plants de pommes de terre devrait être actualisée. Elle a été jugée utile pour promouvoir la norme CEE-ONU et les travaux du groupe de rapporteurs. Un premier projet de questionnaire avait été établi pour la dernière session par le rapporteur d'Israël. Il a été convenu que la France, l'Italie, la Suisse et le secrétariat mettraient la dernière main au questionnaire et le présenteraient à la Section spécialisée.

Point 7 Débat sur les organismes génétiquement modifiés

La question a été examinée à la réunion de rapporteurs tenue à Milan (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 40 à 42). L'observateur de la Suisse a proposé d'établir un document de synthèse sur la question.

Point 8 Procédures ordinaires d'échantillonnage

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.6/2000/7 (France, Pays-Bas)]

Les rapporteurs de la France et des Pays-Bas présenteront à la Section spécialisée le document qu'ils ont communiqué à la réunion de rapporteurs tenue à Milan et donneront des explications complémentaires.

Point 9 Faits notables concernant les activités de :

- l'Union européenne
- l'Organisation mondiale du commerce
- l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)
- l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO)
- la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Ces organisations ont été invitées à présenter à la Réunion, dans le cadre de ce point, toutes questions l'intéressant.

Point 10 Préparatifs des réunions de rapporteurs et de la prochaine session de la Section spécialisée

- a) Dates et lieu de la prochaine réunion des rapporteurs et de la Section spécialisée
- b) Préparatifs d'une réunion des rapporteurs avec l'OEPP, la NAPPO et la CIPV

Il a été suggéré que la Section spécialisée s'efforce de se faire reconnaître par la CIPV comme l'organe responsable de la normalisation des programmes de certification. Les rapporteurs sont convenus de proposer à la Section spécialisée que les rapporteurs se réunissent en 2000 avec l'OEPP, la NAPPO et la CIPV afin d'examiner ces questions (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/4, par. 15 à 18).

- c) Fixation d'objectifs à long et court termes

Point 11 Préparatifs de la 56ème session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Les délégations sont invitées à mentionner toute question à porter à l'attention du Groupe de travail.

Point 12 Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 13 Élection des membres du bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Section spécialisée doit élire un président et deux vice-présidents. À sa vingt-neuvième session, le Groupe avait élu M. B. Borrel (Canada) au poste de président et MM. U. Kimmel (Israël) et P.G. Bianchi (Italie) aux postes de vice-présidents

Point 14 Adoption du rapport

Le Groupe de travail adoptera le rapport sur les travaux de sa trentième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

NOTE DU SECRÉTARIAT :

Les communications sont à adresser au secrétariat soit sur disquette par courrier à l'adresse suivante :

**Spécialiste des normes alimentaires
Division du commerce de la CEE
Palais des Nations
Bureau 432
1211 Genève 10
Tél. : (41)22 917 2450 Télécopie : (41)22 917 0041**

soit par courrier électronique à :

agristandards@unece.org

Les documents de la réunion seront disponibles sur notre page d'accueil :

<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>
